

Citation du mois : *Que celui qui n'a jamais traversé ne se moque pas de celui qui risque de se noyer !*

Bulletin de « *Libérez-les !* »

n°2

Comité de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques

SAMEDI 22 JUILLET 2006 à 15H00 **2ème RASSEMBLEMENT MENSUEL**

DEVANT LES PORTES de la PRISON de BAPAUME

(Chemin des Anzacs - Pas de Calais, sortie Bapaume sur l'A1)

**Pour exprimer le soutien aux 3 prisonnières politiques
et exiger la liberté pour Nathalie MENIGON**

Libérable et malade après 19 ans de détention.

Soyons nombreux-es ! Ne laissons pas faire !

Et les samedi 26 août, 23 septembre...même lieu même heure !...

Edito : A la demande des camarades emprisonnés-es qui ont craint l'individualisation de la lutte, le comité change de nom, il s'appellera désormais :

« **Libérez-les !** » **Comité de soutien aux prisonniers-es et réfugiés-es politiques.**

Le 24 juin, nous étions quelques militants à s'être déplacés devant les grilles de la prison de Bapaume. Cette date a marqué le départ de la mobilisation mensuelle à Bapaume le 4ème samedi de chaque mois. Une date que chaque militant progressiste doit inscrire sur son agenda.

Le 22 juillet, nous devons être plus nombreux, le 26 août, le 23 septembre, encore plus nombreux... pour montrer aux autorités pénitentiaires et à l'Etat, que nous ne laisserons pas faire. Lisez cette lettre chaleureuse de Nathalie, elle nous témoigne en son nom et celui de ses camarades, toute son amitié et sa satisfaction de ces initiatives, mais aussi la censure du nouveau directeur à qui nous pouvons écrire pour contester ses mesures dignes des pires années de notre histoire...adressez vos courriers de contestation pour le rétablissement des droits des prisonnières politiques à : **Guillaume GOUJOT, Directeur du Centre de Détention de Bapaume CD Chemin des Anzacs 62451 Bapaume cedex. AGISSONS ENSEMBLE contre ces mesures arbitraires et scandaleuses.**

Communiqué de Nathalie Ménigon.

« Merci à toutes et tous d'être venu(e)s. Recevez mon salut révolutionnaire.

Salut et honneur à Joëlle Aubron. Un nouveau directeur, ici XXX plus répressif que le précédent XXX Toutes les revues et tous les journaux, tracts etc...sont censurés. C'est intolérable, la libre opinion s'entasse dans les vestiaires de la fouille, pour moi, mais aussi pour les camarades Basques et Catalane. D'ailleurs Agurzané, Juli et Isabelle vous saluent chaleureusement. Non à la censure politique ! Libérons les opinions révolutionnaires ! Avançons ensemble. Liberté et unité. Nous avons à faire la Révolution tous ensemble car nous sommes uni(e)s par la même volonté de détruire le capitalisme. Salut rouge et noir.

Soeurs et Frères révolutionnaires, marchons ensemble pour la liberté et l'émancipation concrète du Proletariat dont la conscience se réveillera lorsque ouvrier(e)s et employé(e)s se reconnaîtront dans cette classe tant exploitée ! »

UNION BATASUNA AMOUR ET FORCE
Nathalie Ménigon militante d'Action Directe
24/06/2006

« Libérez-les ! »

Comité de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques (59-62)

Courrier, renseignements et soutiens : 22 rue nationale 62150 Rebreuve-Ranchicourt

liberez.les@gmail.com (attention nouvelle adresse email)

Charte d'accueil du Comité

1) Le Comité «Libérez-les !» de soutien aux prisonniers et réfugiés politiques, est ouvert aux militants à titre individuel, aux associations progressistes, aux syndicats, aux membres et aux structures des mouvements et partis politiques progressistes.

2) Le Comité œuvre pour que la Loi, sur la libération anticipée des prisonniers-es atteints-es par la maladie, s'applique aux prisonniers-es politiques. Le Comité exige la libération immédiate des prisonniers-es malades.

3) Le Comité œuvre pour la libération des prisonniers-es politiques qui ont atteint leur peine de sûreté. Le Comité exige leur libération immédiate.

4) Le Comité œuvre par son action pacifique et démocratique à développer le soutien aux prisonniers politiques en exigeant leur libération ou un rapprochement de leur famille.

5) Le Comité œuvre à apporter une aide inconditionnelle aux réfugiés politiques progressistes menacés par l'Etat français. Le Comité n'acceptera aucun propos raciste ni aucun propos xénophobe.

6) Le Comité œuvre pour faire reconnaître un véritable Statut pour les prisonniers politiques incarcérés dans les prisons françaises.

7) Le Comité œuvre à soutenir les demandes d'asile exprimées par les réfugiés politiques.

8) Le Comité s'engage à développer la communication aux masses sur la réalité de la situation des prisonniers et des réfugiés politiques, par voie de tracts et de présence active.

9) Le Comité se veut visible, il apportera le soutien aux structures de défense des prisonniers et réfugiés politiques progressistes, en France et dans les autres pays.

10) Le Comité s'engage à promouvoir partout où c'est possible des conférences débats, à mettre en place des pétitions et toute forme d'actions pacifiques et démocratiques devant les prisons, les centres de rétentions, les Palais de justice, les services pénitentiaires, les préfectures...

11) Les membres s'engagent à soutenir activement le Comité par leur présence, dans les actions de sensibilisation sur le terrain, dans les conférences débats, par le tractage et par la récolte de signatures...et à venir aux assemblées générales du Comité.

12) Les membres s'engagent à n'effectuer aucune récupération politique ou syndicale, et à œuvrer au bon fonctionnement du Comité.

13) Chaque membre apporte son soutien selon ses propres moyens, aucune cotisation n'est demandée mais les soutiens financiers et matériels sont les bienvenus pour le fonctionnement.

14) Chaque membre s'engage à promouvoir l'action du Comité et à suivre les directives et les appels pacifiques et démocratiques décidés par la direction du Comité.

15) Cette charte n'est pas révisable.

16) Chaque membre prend acte de cette charte et en accepte tous les points.



Rappelons nous de Joëlle AUBRON

Adresses de prisonniers politiques

Vous pouvez communiquer avec les prisonniers politiques en envoyant des lettres aux adresses ci-dessous : *rompre la solitude de la cellule en créant une solidarité de chaque jour. Vous pouvez écrire en français à nos camarades espagnoles et basques.*

Nord-Pas de Calais :

Nathalie Ménigon 2173 j
CD Bapaume Chemin des Anzacs
62451 Bapaume cedex

Isabel Llaquet 3454
CD Bapaume Chemin des Anzacs
62451 Bapaume cedex

Agurtzane Delgado-Iriondo Me 3184
CD Bapaume Chemin des Anzacs
62451 Bapaume cedex

Juli Moreno-Macuso vient d'être transférée à la prison de Fresnes.

Joseba Ségurola-Querejeta Mr 30781
Maison d'Arrêt de Douai
505 rue de Quincy BP 707
59507 Douai Cedex

En France :

Georges Cipriani 4364/1239
M.C. d'Ensisheim 49, rue de la 1^{ère} Armée
68190 Ensisheim

Jean-Marc Rouillan 1829,
204 rue des Saligues BP 166
65307 Lannemezan

Régis Schleicher 9484
QI C.P. Clairvaux
10310 Ville sous la Ferté

Georges Ibrahim Abdallah 1680 - A
MC de Lannemezan
Rue des Saligues, BP 166
65307 Lannemezan

CONDAMNÉE A MORT : PAR DEFAUT DE SOINS !

Nathalie Ménigon a fait 2 A.V.C. (Accidents Vasculaires Cérébraux) probablement d'origine ischémique ou pire encore d'origine hémorragique qui l'ont rendue hémiplé-gique.

Progressivement ses traitements médicamenteux vasodilatateurs nécessaires à la dilatation des vaisseaux permettant ainsi une meilleure circulation du sang et anticoagulants empêchant la coagulation et donc la reformation d'un thrombus (caillot) - ainsi que sa kinésithérapie - indispensable pour éviter la rétraction des masses musculaires ne répondant plus que partiellement à la commande cérébrale - lui ont été supprimés car jugés non-indispensables

Mais là ne suffisait pas ! C'est également à sa surveillance médicale que l'administration pénitentiaire s'est attaquée. Quid des examens biologiques, des consultations spécialisées de neurologie et de cardiologie, des écho-dopplers carotidiens et autres examens scanographiques

cérébraux de contrôle ? Supprimés également ou alors réduits à la portion congrue.

Nathalie Ménigon a sur la tête une épée de Damoclès - en effet une nouvelle attaque cérébrale pourrait lui être fatale, définitivement fatale mais l'administration pénitentiaire s'en fout, le ministère de la santé s'en fout, tout le monde s'en fout... car, c'est vrai, un prisonnier politique n'a aucun droit et surtout pas celui de pouvoir se soigner.

Dormez en paix braves Français. Dans votre beau pays - patrie des Droits de l'Homme - il existe des cliniques où l'on soigne vos petits bobos d'ypocondriaques bien-portants et même des cliniques où l'on soigne vos animaux.....

Mais méditez bien avant de sombrer dans les bras de Morphée braves Français car il y a aussi dans votre beau pays des endroits où on laisse crever des êtres humains. Ces endroits s'appellent des prisons !

**Ensemble, tous ensemble :
faisons libérez Nathalie Ménigon !**

Solidarité Internationale

BELGIQUE : Bahar KIMYONGUR est libre ! Victoire et soutien à Bahar !

Le mardi 4 juillet, la Chambre d'extradition de La Haye a conclu que les accusations portées par la Turquie contre Bahar Kimyongur, citoyen belge de 32 ans, n'étaient pas fondées. Il a été libéré et se trouve désormais sur le territoire belge.

Il s'agit d'une grande victoire pour tous les démocrates, pour tous les partisans de la liberté d'expression et d'association. En cas d'extradition vers la Turquie, Bahar était, en effet, menacé de 15 ans de prison et de torture ; et ce, simplement pour avoir exprimé un point de vue contestataire et pour s'être organisé en conséquence.

Sa libération démontre, en tout cas, que la mobilisation de masse paye et que quand on lutte, on peut gagner.

Le Clea, Bahar et sa famille souhaitent vous remercier chaleureusement pour le soutien que vous lui avez adressé durant ses deux mois d'incarcération aux Pays-Bas.

Le CLEA , Comité Liberté d'Expression et d'Association.

Contact : contact@leclea.be

MAROC : ASSASSINAT POLITIQUE D'UN MILITANT OUVRIER.

Mustapha Laaraj, militant syndicaliste à Tiflet (à 30 km de Rabat) au sein de la Fédération Nationale des ouvriers et fonctionnaires des collectivités locales affiliée à l'Union Marocaine du Travail UMT a été abattu par les forces de la répression à Rabat lors d'une marche contestataire et pacifique organisée par la Fédération le 29 juin 2006.

Ce meurtre prémédité a secoué tout les marocains et continue d'occuper les pages des quotidiens marocains, des communiqués et des manifestations contre ce crime odieux se poursuivent ici et là,

Notre comité présente ses condoléances à la famille de Mustapha Laaraj et à ses camarades.

Il demande votre soutien militant et solidarité à sa famille, à ses camarades de Tiflet et de Fès et à la Fédération

Contact : khouya_mhamed@yahoo.fr

Quand la France collabore : un témoignage d' Euskadi par l'épouse d'un militant basque emprisonné.

A l'heure dite, les gens se sont rassemblés devant ce magnifique bus deux étages presque trop luxueux pour faire ces quelque deux cents kilomètres qui nous séparent de Bayonne où se déroule la manifestation nationale, en ce samedi 24 juin 2006. Un arrêt à Berriatu, un autre à Ondarroa et les deux étages du bus sont presque complets. Comme toujours, mélange des âges, des sexes, ambiance potache, humeur joyeuse mais convaincue de cette toujours nécessité de passer nos journées sur les routes pour arriver aux lieux des manifestations pour défendre les droits d'un peuple, d'une nation à qui l'on dénie toujours le droit d'avoir un état. Premières annonces de ralentissements à la frontière sur les panneaux automatiques Premières craintes quant à nos chances d'arriver à la manifestation. La frontière. Bloquée. Nous nous engageons dans la voie réservée aux bus et déjà nos craintes se sont transformées en certitude : nous ne pourrons pas participer à la manifestation. La police nationale espagnole qui n'est habituellement pas présente dans le sens Espagne - France est là en force aujourd'hui, ils sont plusieurs dizaines à contrôler bus et voitures. Quatre bus attendent déjà, nous ne tardons pas à constater qu'ils se rendent au même endroit que nous Etonnement, les bus originaires d'Andalousie ou de Madrid passent sans encombres, en ralentissant à peine Nous sommes sommés de nous garer et nous attendons quelques minutes avant qu'un policier ne monte. Quelle surprise, un contrôle d'identité. Il récolte chaque pièce. Nous décidons alors de lui présenter notre carte d'identité, notre EHNA. Je suis la première à m'y essayer. "Non, ceci n'est pas un document officiel, je veux un document officiel : DNI ou passeport Je lui sors ma carte d'identité française, la seule qui lui sera présentée dans ce bus composé d'heureux titulaires de la nationalité espagnole. J'ai quand même le droit de rentrer dans mon pays d'origine ?

En vertu de quelle loi, lui qui y est si attaché, peut-il m'en empêcher ? Je n'ai commis aucun délit d'un côté ou de l'autre de la frontière, et je me rends à une manifestation parfaitement légale. Les contrôles se poursuivent : EHNA puis DNI même si deux Ondarrutar ne présentent que leur EHNA à défaut de toute autre. Ils doivent descendre du bus. Toutes les cartes ramassées, l'attente commence. Il nous est interdit de descendre des bus, tout juste est toléré que nous fumions devant la porte ouverte. Il nous est interdit de parler à nos compatriotes bloqués comme nous. 40 minutes plus tard, nos cartes nous sont rendues après avoir été toutes photocopiées et nous n'avons pas plus que les autres la possibilité de passer la frontière. A quel titre l'Etat espagnol peut-il empêcher une citoyenne française de sortir de son territoire alors qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure de quelque ordre que ce soit? Au nom de quoi l'Etat espagnol a-t-il le droit de porter atteinte à la liberté de circulation de citoyens qu'il considère comme les siens, en dépit de leur dénégation, qui ne font l'objet d'aucune mesure de quelque ordre que ce soit. **Nous ne sommes pas allés à Bayonne ce 24 juin 2006** Nous avons été empêchés d'exercer notre liberté d'expression par l'Etat espagnol largement secondé par l'Etat français qui, au second plan, a largement assisté aux manoeuvres, n'hésitant pas à apporter son aide et son vif soutien Comment l'opinion publique française pourrait-elle penser autrement quand on nous empêche de manifester notre existence sur le territoire français ? Les médias français resteront nécessairement silencieux et ne relayeront pas l'événement de la même manière s'il y a 3000 personnes ou le double. Par cette nouvelle attitude de collaboration en violation des droits fondamentaux, l'Etat français manipule l'opinion publique et se livre à des manoeuvres frauduleuses. C'est ainsi qu'ils accueillent la fin de la violence, par ces attitudes humiliantes au mépris de nos droits où nous avons ressenti toute notre impuissance ? Quel en est l'objectif

Continuons à écrire à la Préfecture du Pas de Calais.

Faire le lien suivant : http://www.pas-de-calais.pref.gouv.fr/nous_ecrire_form.php?id_contact=61

Copier le texte ci-dessous et insérer le dans le masque de saisie.

Mettez vos nom et prénom envoyez le mail au préfet du Pas-de-Calais Envoyez nous le double.

Proposition de texte (un autre peut être envoyé)

"Incarcérée à la prison de Bapaume (Pas-de-Calais), Nathalie Ménigon, ex-membre du groupe Action Directe, a aujourd'hui accompli sa peine de sûreté. Parce que nous ne pouvons accepter, dans un pays qui a aboli la peine de mort, qu'une logique de "torture blanche" et de "mort lente" lui soit appliquée, nous demandons sa libération